## Communication

12 juillet 2023

## POUR LES ASSEMBLÉES LOCALES

1. Comptes Zoom à prix réduit : Des comptes Zoom à prix réduit sont désormais accessibles aux proclamateurs qui désirent s'en procurer un. Une négociation avec l'entreprise Zoom a permis d'aboutir à un tarif correspondant à environ un tiers du prix standard. Les proclamateurs pourront utiliser ces comptes pour leurs activités spirituelles ou personnelles. Ces comptes permettent d'accueillir jusqu'à 1000 participants par réunion sans la limite des 40 minutes. Cette disposition est confidentielle. Le tarif et les termes du contrat ne doivent être ni communiqués en dehors de l'assemblée, ni diffusés sur Internet ou les réseaux sociaux. Les proclamateurs intéressés par cette disposition peuvent s'adresser à Frère Denis Lebrun pour recevoir les instructions et l'aide nécessaires pour obtenir un compte Zoom à prix réduit.